MON SERMENT

A MES CONCITOYENS.

DEs cris d'alégreſſe ont retenti juſques ſous les voûtes ſouterraines des cachots de la Baſtille où je ſuis détenu. Les priſonniers accablés ſous le poids de leur infortune, de leur miſère, ont ſouri quelques inſtans. L'élection du Maire, des Officiers Municipaux, des Notables, leur a rendu l'eſpoir, qui ſemblait les avoir abandonnés. Ils ont alors béni le Ciel, l'Aſſemblée Nationale. Leur cœur vraiment Français, affectionné pour ce Roi ſi digne de nos hommages a treſſailli au bruit de l'artillerie, qui leur annonçait le ſerment ſolemnel prononcé par vos chefs au moment de leur inſtallation. Le ſon des cloches, a fait naître dans leurs ames, ce calme, préſage d'un bonheur prochain, & ils ont en eſprit partagé la joie univerſelle. Leurs vœux, pour la proſpérité de l'état, pour la félicité générale étaient ardens. J'oſe en être l'interprête. Mais les jours ſe ſont écoulés. L'aurore ſe lève, le crepuſcule la joint, les nuits ſe ſuccèdent & leurs liens leur reſtent. O mes Concitoyens, dans ces jours fortunés de réunion entre tous les Français, d'abjuration d'opinions oppoſées, lorſque le Roi des Français Reſtaurateur de la liberté, eſt venu

le premier prononcer le ferment d'être fidèle à la conftitution, de la maintenir par tous les moyens du pouvoir, que lui remet la Nation ; lorfque ce Monarque fi juftement cher à fes peuples, vient au milieu de leurs Repréfantans, jurer fur l'autel du Dieu vivant, feul fouverain, feul arbitre de la deftinée des Empires, qu'il ne fera jamais que le premier citoyen de fon Royaume, le plus attaché à la Loi décrétée par fon peuple librement affemblé, ne voudrez-vous pas bien agréer le fouhait de vos freres plus malheureux que coupables ? ils demandent à fe joindre à vous, pour prêter auffi leur ferment civique.

Puifque les mêmes liens me retiennent, liens qui m'honorent, dès qu'ils ont été un titre auprès de vous, & que vous avez daigné leur donner du luftre, en me nommant un des Officiers de votre Municipalité, ne puis-je être leur organe parmi vous, & remplir pour eux & pour moi le devoir de Citoyen, au-delà de cette enceinte fortifiée, qui nous fépare de vous ?

Vous allez folemnellement, vous unir à nos freres de la nombreufe famille nationale, & répéter la formule du ferment dejà gravé dans vos cœurs, qui rendra la journée du quatre Février une des plus glorieufes des faftes de la France. Journée mémorable à jamais, où le Monarque négligeant l'appareil & le fafte du Trône, a fenti, que, pour convaincre les efprits, pour entrainer les cœurs, il fuffifait de fe montrer dans la fimplicité de fes

vertus. Sur l'autel de la Patrie, il a fait à la liberté de ſes peuples le ſacrifice de ces vieilles erreurs, par leſquelles, ſe perpétuaient des abus ſans nombre d'un pouvoir exceſſif & illimité. Là, il s'eſt déclaré le Partiſan zélé, le Défenſeur de la Conſtitution nouvelle, & il y a montré ſon deſir ardent pour la paix, le bonheur & la proſpérité de la France. Là, il a demandé que les deux pouvoirs, ſoit legiſlatif ſoit exécutif, fuſſent irrévocablement fixés, & priſſent une marche régulière, conſtante, & d'un enſemble propre à raſſurer le Peuple Français ſur le maintien de ſes droits & de ſa liberté.

Qui de nous aurait des penſées, des opinions, des vues différentes ? Qui maintenant s'aimerait aſſez peu, pour tarder à connaitre que ſes intérêts ſont attachés à ceux de la nation entière ? Qui de nous héſiterait à ſe montrer Citoyen, Français, libre & entièrement voué à ſon Roi ? En exiſteraient-ils encore d'aſſez coupables, pour conſerver des haines, des reſſentimens, lorſqu'un ſerment civique eſt le gage, le ſceau de la Paix, de l'Union, de la Fraternité ?

Qu'il me ſoit donc permis, ſi ma voix ne peut ſe faire entendre, de multiplier ſous vos yeux, de vous mes freres, mes amis, mes enfans, la formule du ſerment civique, que je prononcerais avec courage, ſi libre de mes fers, je ſiégeais dans l'Hôtel de la Commune.

Je jure d'être fidéle à la Nation, à ſa Conſtitu-

tion, à ſes Décrets ; d'aider mes inférieurs ; de reſpecter mes ſupérieurs ; d'aimer les pauvres, de les ſoulager, de ne point me diſtinguer de mes égaux, de mes Concitoyens ; de défendre, autant qu'il ſera en moi, le faible opprimé par le fort.

Je jure d'être fidèle à Loi, de lui obéir, de la faire exécuter ; de ne rien tolérer ou permettre qui lui ſoit contraire ; de ne jamais me permettre, ou à qui que ce ſoit, de l'éluder.

Je jure d'être fidèle à mon Roi, que je reconnais comme notre Monarque légitime, & parce qu'il eſt d'une Famille idolâtrée des Français, & parce qu'il eſt reconnu ſolemnellement par la Nation librement aſſemblée. Je jure de l'aimer ſincérement, & d'inculquer ces ſentimens d'amour dans mes enfans, & dans tous ceux qui dépendront de moi.

Je jure, ſi j'occupe le poſte honorable où mes Citoyens m'ont placé, de maintenir de tout mon pouvoir la Conſtitution décrétée par l'Aſſemblée Nationale, & acceptée par le Roi.

Je jure, de plus, un dévouement ſans bornes à mes Concitoyens, à leurs intérêts, à leur proſpérité ; de profiter des lumières de mes Collégues, & d'honorer le très-excellent Citoyen que la Cité a proclamé ſon Maire.

ÉTIENNE CHOMPRÉ,
Officier Municipal.

Aux Priſons du Fort St. Jean, ce 20 Février 1790.

A MARSEILLE,
De l'Imprimerie de JEAN MOSSY, Père & Fils,
Imprimeurs du Roi & de la Nation. 1790.